

## Déclaration annuelle pour 2025

### Renonciation à la franchise AVS en tant que retraité/e indépendant/e

Les personnes indépendantes qui continuent à exercer une activité lucrative après avoir atteint l'âge de référence pour la retraite, continuent de cotiser à l'AVS, à l'AI et aux APG.

Elles bénéficient d'une franchise de CHF 1'400.- par mois ou de CHF 16'800.- par an.

Les cotisations sociales sont prélevées **uniquement** sur la partie du revenu de leur activité lucrative qui dépasse ces montants.

**Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, il est possible de renoncer à cette franchise (art. 6 quater, al. 4, 5 et 6 RAVS). SOUS CERTAINES CONDITIONS, ces cotisations peuvent conduire à une amélioration de la rente existante.** (Voir [ahv-iv.ch/p/31.f](http://ahv-iv.ch/p/31.f): Mémento 31 Stabilisation de l'AVS (AVS21) Qu'est-ce qui change?, page 7)

L'indépendant/e qui souhaite renoncer à la franchise le communique à sa caisse de compensation jusqu'au 31 décembre de l'année de cotisation concernée, une seule fois par année (il/elle ne peut pas changer d'avis en cours d'année).

En l'absence de manifestation de la part de l'indépendant/e qui a atteint l'âge de référence, la franchise de CHF 16'800.- est déduite d'office et les cotisations sociales seront retenues uniquement sur le montant du revenu annuel qui dépasse cette franchise.

#### Attention

Le choix relatif à la perception des cotisations sur le revenu, **définit ci-dessous**, est automatiquement reconduit l'année suivante si l'indépendant/e ne demande pas sa modification à notre caisse de compensation avant le 31 décembre de cette année-là.

#### Identification personnelle

<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nom	Prénom
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Date de naissance	Numéro NSS > remplace le numéro AVS
<input type="text"/>	
Numéro d'affilié auprès de notre Caisse AVS	

- oui Je veux déduire la franchise de CHF 16'800.- de mon revenu annuel pour la détermination des cotisations sociales.
- non Je ne veux pas déduire la franchise de CHF 16'800.- de mon revenu annuel pour la détermination des cotisations sociales.

<input type="text"/>	<input type="text"/>
Lieu et date	Signature(s)